



Le Parc
naturel régional
du Marais poitevin

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Appel à projets

À la rencontre du Marais poitevin
« **Le Marais poitevin aux portes de la classe !** »

Écoles maternelles, élémentaires et primaires
Année scolaire 2024-2025



[Réponse avant le 13/09/2024 sur le formulaire en ligne](#)



Un projet sur le Marais poitevin ?

Le Parc, l'Éducation nationale et les acteurs de l'éducation vous accompagnent.

Afin de faciliter la découverte du Marais poitevin au sein des écoles maternelles, élémentaires et primaires, le Parc naturel régional du Marais poitevin reconduit son **appel à projets en partenariat avec les services de l'Éducation nationale**. Il vous permet, en tant qu'enseignant-e, de réaliser un projet pédagogique en :

- bénéficiant d'un accompagnement du Parc, de l'Éducation nationale et des acteurs de l'éducation ;
- profitant d'une rencontre avec tous les acteurs et d'une présentation du territoire afin de finaliser le projet ;
- obtenant une aide forfaitaire du Parc naturel régional au travers d'une convention de partenariat.

La thématique : le Marais poitevin aux portes de la classe !

Les projets éligibles à l'appel à projets « À la rencontre du Marais poitevin » porteront sur le thème « **le Marais poitevin aux portes de la classe** » et pourront traverser des champs très divers comme le paysage, l'eau, l'alimentation, l'agriculture, le climat, l'éco-habitat, l'énergie, la biodiversité, les déchets ou encore les patrimoines.

Le Parc privilégiera les projets qui exploreront le Marais poitevin comme :

- **un lieu d'activités économiques** : rencontrer dans le cadre du projet un-e professionnel-le dont l'activité dépend fortement du Marais poitevin peut apporter un éclairage sur la compréhension des enjeux du territoire. De nombreux métiers existent : éleveur, agriculteur, maraîcher, mytiliculteur, ostréiculteur, professionnels du bois, du tourisme, producteurs-transformateurs de produits alimentaires locaux... À ce titre la liste des acteurs économiques porteurs de la marque « Valeurs Parc naturel régional » est accessible par ce lien : [Liste des prestataires marqués Valeurs Parc naturel régional](#).
- **un lieu d'études ou de recherches** : de nombreux professionnels centrent leur activité d'observation, d'analyse et de recherche sur le Marais poitevin.
- **une source d'inspiration** : artiste, plasticien, écrivain, photographe, peintre, cinéaste-vidéaste, musicien, conteur etc. sont autant de pratiques connues ou inconnues localement. Avancer dans votre projet par le regard et les inspirations ! Vous pouvez organiser une rencontre au cours du projet qui aidera vos élèves à regarder d'autres réalités.
- **un lieu de vie, de citoyenneté** : la rencontre avec un témoin du territoire peut apporter un regard complémentaire aux approches réalisées avec des professionnels. Vous pouvez rencontrer un intervenant bénévole hors de la liste des acteurs de l'éducation, un élu local, ou un habitant, pour qu'il partage son expérience du Marais poitevin.

L'accompagnement du Parc

Pour faciliter la mise en place de votre projet, le Parc vous propose :

- La sélection et la mise à disposition de ressources pédagogiques ;
- Une journée de co-formation des enseignants et des intervenants avant le démarrage du projet ;
- Un accompagnement au cours de la phase de candidature et lors de sa finalisation (rédaction du scénario pédagogique) ;
- La valorisation de votre projet par une œuvre collaborative exposée notamment lors de la restitution commune des projets ;
- L'apport d'une aide forfaitaire.

Bénéficiaires

Les établissements suivants, publics ou privés, sont éligibles :



- Établissements du primaire (maternelles et élémentaires) sur [le territoire du Parc](#);
- Établissements retenus lors d'une édition précédente de l'appel à projets qui candidatent pour une deuxième et dernière année.

Critères d'éligibilité du projet

Dimension Parc

Le projet :

- ✓ se déroule sur le territoire du Parc ;
- ✓ place l'élève en immersion dans son environnement proche (sortie de terrain) ;
- ✓ permet à l'élève de s'approprier le Marais poitevin proche de la classe et de rencontrer des acteurs du territoire ;
- ✓ privilégie les déplacements doux et actifs lors des activités des élèves.

Démarche pédagogique

La démarche pédagogique du projet :

- ✓ rend l'élève acteur de ses découvertes ;
- ✓ associe à minima deux approches différentes : systémique, expérientielle, artistique, scientifique, sportive... ;
- ✓ permet la réalisation de productions individuelles et/ou collectives des découvertes ;
- ✓ s'inscrit dans le développement des compétences des programmes éducatifs portés par l'Éducation nationale.

Intervenants

Le projet devra faire intervenir :



- ➔ au moins **deux acteurs de l'éducation** en capacité d'intervenir « aux portes de la classe », dans un périmètre proche de l'établissement – Pour construire votre projet, retrouvez les coordonnées des acteurs de l'éducation reconnus comme partenaires du Parc naturel régional du Marais poitevin sur ce lien : [Liste des acteurs de l'éducation aux patrimoines](#)
- ➔ **1 témoin du territoire (acteur local)**, intervenant bénévole **hors liste des acteurs de l'éducation aux patrimoines**, un professionnel du territoire, un artiste, un plasticien, etc pour qu'il partage son expérience du Marais poitevin avec les élèves.

Sélection des projets

Les projets lauréats seront sélectionnés par une commission pédagogique réunissant les représentants de l'Éducation nationale des deux académies et le Parc naturel régional du Marais poitevin.

Prise en charge financière du Parc

Une **convention de partenariat** sera signée entre l'établissement et le Parc pour le financement du projet. Les coopératives scolaires seront co-signataires de la convention en tant que gestionnaire financier au service du projet des écoles maternelles, élémentaires et primaires.

L'**aide forfaitaire du Parc** permettra à l'établissement de prendre en charge 100% des coûts d'interventions des acteurs de l'éducation, plafonnée à **700 € TTC par classe, et limitée à 2 classes par établissement scolaire**. Cette aide financière, inscrite dans la convention, sera versée en deux fois

- 50% à la signature de la convention par l'ensemble des parties
- et le solde à l'issue de l'année scolaire, après :
 - ✓ la réalisation du projet,
 - ✓ la participation au temps de restitution avec une délégation d'élèves et d'enseignants représentants la ou les classes engagées dans le projet,
 - ✓ la transmission au Parc des productions des élèves.

Cette prise en charge du Parc est conditionnée au fait que la gratuité des activités soit garantie pour les élèves de la classe retenue.

Étapes et Engagements

“Le Marais poitevin aux portes de la classe”

Calendrier de l'appel à projets 2024-2025



Pour agrandir le schéma des étapes, cliquez sur ce lien : [Chronogramme de l'appel à projets](#).

Informations pratiques

Vous avez l'envie de monter un projet sur « le Marais poitevin aux portes de votre classe » ?



Complétez le formulaire en ligne disponible sur :

<https://projetseducatifs.parc-marais-poitevin.fr/ecoles-2024/>

La date limite de validation de votre inscription est fixée le 13 septembre 2024.

Vous êtes intéressé-e par ces modalités mais n'êtes pas sûr-e de pouvoir monter un projet ?

Pour tout renseignement sur l'appel à projet et l'accompagnement dans votre candidature, vous pouvez contacter :

Elise Beaubeau · Chargée d'animation des projets éducatifs

2, rue de l'église · 79510 Coulon

Tél. 05 49 35 15 49 - 06 21 19 27 38

e.beaubeau@parc-marais-poitevin.fr



Le Parc

naturel régional
du Marais poitevin

2, rue de l'église

79510 Coulon

05 49 35 15 20

